



Return Bids to: - Retourner les soumissions à : Eleanor Cesare or Felix Chui Procurement and Vendor Relations Shared Services Canada 13-039, 13th Floor, 180 Kent Street, Ottawa, Ontario K1P 0B6	Request for Proposal / Demande de proposition		
	Title – Sujet Alimentation sans coupure		
	Amendment No. - N° modif. 008		
	<table border="1"><tr><td>Solicitation No. – No de l’invitation R000000531</td><td>Date 21 décembre 2016</td></tr></table>	Solicitation No. – No de l’invitation R000000531	Date 21 décembre 2016
	Solicitation No. – No de l’invitation R000000531	Date 21 décembre 2016	
Solicitation closes – L’invitation prend fin On – le : 28 décembre 2016 At – À : 2:00 P.M. Time zone – Fuseau horaire : EST / HNE			
Contracting Authority / Autorité contractante Address / adresse : Eleanor Cesare Procurement and Vendor Relations Shared Services Canada 13-039, 13th Floor, 180 Kent Street Ottawa, Ontario K1P 0B6 E-mail address / Courriel (les courriels doivent être envoyés aux deux adresses dessous): eleanor.cesare@canada.ca and Felix.Chui@canada.ca			
	Telephone No. – No de telephone (613) 219-8366 (Eleanor Cesare) (613) 793-2184 (Felix Chui)		
	Fax No. – No de télécopieur (613) 960-6026		
	Destination - Destination See herein / Voir dans ce document		
	THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT. LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.		



LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION VISE À SOULIGNER:

1. Publier les réponses du Canada aux questions des répondants.
2. Modifier la demande de propositions (DDP)

NOTA: À noter que les questions d'éclaircissement sont numérotées par ordre d'arrivée à SPC. Les répondants sont avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées par Achatsetventes.gc.ca dans l'ordre.

La présente modification touche l'ISQ publiée initialement par Services partagés Canada sur 2016-12-21. Mis à part si elles sont formellement modifiées par la présente, toutes les modalités de l'ISQ demeurent les mêmes.

NOTA: Il n'y a pas des documents de Modification 005 à cause d'une erreur.

1. RÉPONSE DU CANADA AUX QUESTIONS DES RÉPONDANTS

Question n°28

La modification #9 de l'amendement #7 a doublé la quantité de travail nécessaire pour faire une soumission. Plus de la moitié des caractéristiques obligatoires devaient être évalués dans le cadre du contrôle de la validité de la proposition. Maintenant la modification #9 demande que "Toutes les caractéristiques énoncés dans la colonne « Caractéristiques obligatoires de la solution d'ASC » doivent maintenant être adressées par écrit dans la soumission technique. Est-ce l'intention explicite de SSC d'avoir de la documentation pour chacun des 71 items? Si oui, SSC devra prolonger la date de clôture de 3 semaines de plus. Compléter cette quantité de travail à l'intérieur de 4 jours ouvrables (tout en prenant en compte la pause pour Noël) est inconcevable.

Réponse n° 28

Pour permettre à SSC d'évaluer les soumissions techniques, toutes les caractéristiques énumérées sous la colonne « Caractéristiques obligatoires de la solution d'ASC » doivent être adressées par écrit dans la soumission technique. Par contre, pour les caractéristiques obligatoires qui ne demandent pas explicitement une confirmation dans la documentation dans la méthode d'évaluation, le soumissionnaire doit au minimum confirmer avec une déclaration brève affirmant que les exigences sont satisfaites et qu'elles seront évaluées davantage dans le cadre du contrôle de la validité de la proposition.



2. **MODIFICATIONS**

Modification 13

Pour clarifier les procédures d'évaluation.

Les soumissions seront évaluées en vertu de tous les critères obligatoires de la demande de proposition incluant les critères d'évaluation. Il y a plusieurs étapes dans le processus d'évaluation décrits ici-bas. Même si l'évaluation et la sélection sera menée par étape, le fait que le Canada ait été de l'avant avec une étape subséquence ne veut pas dire que le Canada a conclu que le Soumissionnaire a passé avec succès toutes les étapes précédentes. Le Canada peut mener les étapes d'évaluation en parallèle.

Étape 1:

Évaluation technique –Vérifier tous les critères techniques obligatoires dans la soumission technique écrite du soumissionnaire

Étape 2:

Évaluation financière

Classement des Soumissionnaires

La soumission arrivant en première position sera déterminée à partir des soumissions qui rencontrent tous les critères obligatoires et qui offre le coût réel le plus bas.

Étape 3 :

Contrôle de validation de la soumission classée au premier rang

Modification 14

À l'article 2 Section I : Soumission technique de la partie 3 de la DDP

SUPPRIMEZ:

La soumission technique doit traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points visés par les critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires traitent et présentent chacune des exigences techniques décrites dans les spécifications techniques obligatoires de l'annexe A – Énoncé des travaux. La soumission technique doit clairement préciser chaque numéro d'exigence technique obligatoire et doit clairement indiquer où se trouvent les documents à l'appui auxquels leur soumission fait référence (numéro d'onglet, titre du document, numéro de page, numéro de section, etc.). Toutes les références doivent être mises en valeur et soulignées dans la documentation. Pour éviter les doubles emplois, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité. Les documents à l'appui doivent être annotés pour une recherche rapide.

INSÉREZ:

La soumission technique doit traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points visés par les critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires traitent et présentent chacune des exigences techniques décrites dans les spécifications techniques obligatoires de l'annexe A – Énoncé des travaux. La soumission technique doit clairement préciser chaque numéro d'exigence technique obligatoire et doit clairement indiquer où se trouvent les documents à l'appui auxquels leur soumission fait référence (numéro d'onglet, titre du document, numéro de page, numéro de section, etc.).

Il est dans l'intérêt du soumissionnaire de mettre toutes les références en valeur et soulignées dans la documentation. Pour éviter les doubles emplois, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité. Les documents à l'appui doivent être annotés pour une recherche rapide.



Modification 15
SUPPRIMEZ:

N° d'exigence	Catégorie	Caractéristiques obligatoires de la solution d'ASC	À supprimer dans le contrat subséquent définitif				
			Satisfaite	Non satisfaite	Méthode d'évaluation	Remarque à l'intention des soumissionnaires :	
					<ul style="list-style-type: none">• Toutes les caractéristiques dans la colonne «Caractéristiques obligatoires de la solution d'ASC» doivent être adressées par écrit dans la soumission technique• Renvoi à la proposition (n° d'onglet, titre du document, n° de page, n° de section, etc.)• Tous les renvois doivent être mis en surbrillance et soulignés dans la documentation	<ul style="list-style-type: none">• L'évaluation initiale sera effectuée au moyen d'une vérification par rapport à la soumission technique du soumissionnaire seulement.• Pour toute évaluation qui nécessite d'autre validation des tests, elle sera effectuée conformément au test de preuve de proposition	Guide d'évaluation

INSÉREZ:

N° d'exigence	Catégorie	Caractéristiques obligatoires de la solution d'ASC	À supprimer dans le contrat subséquent définitif				
			Satisfaite	Non satisfaite	Méthode d'évaluation	Remarque à l'intention des soumissionnaires :	
					<ul style="list-style-type: none">• Toutes les caractéristiques dans la colonne «Caractéristiques obligatoires de la solution d'ASC» doivent être adressées par écrit dans la	<ul style="list-style-type: none">• L'évaluation initiale sera effectuée au moyen d'une vérification par rapport à la	Guide d'évaluation



					<p>soumission technique</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour les critères obligatoires ou caractéristiques qui ne mentionnent pas explicitement « Confirmer dans la documentation » dans la colonne de la méthode d'évaluation, le soumissionnaire doit au minimum décrire brièvement comment ces critères seront rencontrés et qu'ils seront confirmés dans le cadre du contrôle de la validité de la proposition• Renvoi à la proposition (n° d'onglet, titre du document, n° de page, n° de section, etc.)• Tous les renvois devraient être mis en surbrillance et soulignés dans la documentation	<p>soumission technique du soumissionnaire seulement.</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour toute évaluation qui nécessite d'autre validation des tests, elle sera effectuée conformément au test de preuve de proposition	
--	--	--	--	--	--	--	--



Modification 16

La modification à O16 est nécessaire dans la version anglaise seulement.

Modification 17

SUPPRIMEZ:

<p>O43</p>	<p>Carte de gestion</p>	<p>La carte de gestion de réseau doit conserver les événements dans les journaux durant au moins deux jours. Les événements devraient contenir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la date; * l'heure; * la description de l'événement. 				<p>À partir de la carte de gestion de réseau, surveiller les événements pendant une période de deux jours.</p>	<p>RÉUSSITE : Il est possible de voir la date, l'heure et la description des événements créés pendant une période d'au moins deux jours.</p> <p>ÉCHEC : Il n'est pas possible de voir tous les champs requis des événements, ou les événements ne sont pas conservés pendant au moins deux jours.</p>
<p>O44</p>	<p>Carte de gestion</p>	<p>Les types des événements enregistrés devraient comprendre, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> * le dispositif d'ASC est en mode dérivation; * le dispositif d'ASC fonctionne sur la batterie; * le dispositif d'ASC fonctionne sans la batterie; * le dispositif d'ASC est en surcharge; * l'humidité ou la température ambiante a dépassé les seuils inférieurs ou supérieurs. 				<ul style="list-style-type: none"> a) Mettre le dispositif d'ASC en mode dérivation. b) Débrancher le cordon d'alimentation électrique du secteur de l'immeuble. c) Brancher le cordon d'alimentation électrique au secteur de l'immeuble. d) Imposer une charge de 125 % de la puissance de sortie. e) Modifier les seuils de température et d'humidité ambiante pour déclencher un événement de dépassement des seuils. 	<p>RÉUSSITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Événement de dispositif d'ASC en mode dérivation enregistré. b) Événement de dispositif d'ASC fonctionnant sur la batterie enregistré. c) Événement de dispositif d'ASC fonctionnant sans la batterie enregistré. d) Événement de dispositif d'ASC en surcharge enregistré. e) Événements de dépassement des seuils d'humidité et de température ambiante enregistrés. <p>ÉCHEC : Si l'un des critères ci-dessus n'est pas respecté.</p>



INSÉREZ:

O43	Carte de gestion	La carte de gestion de réseau doit conserver les événements dans les journaux durant au moins deux jours. Les événements doivent contenir, à tout le moins : * la date; * l'heure; * la description de l'événement.				À partir de la carte de gestion de réseau, surveiller les événements pendant une période de deux jours.	RÉUSSITE : Il est possible de voir la date, l'heure et la description des événements créés pendant une période d'au moins deux jours. ÉCHEC : Il n'est pas possible de voir tous les champs requis des événements, ou les événements ne sont pas conservés pendant au moins deux jours.
O44	Carte de gestion	Les types des événements enregistrés doivent comprendre, à tout le moins : * le dispositif d'ASC est en mode dérivation; * le dispositif d'ASC fonctionne sur la batterie; * le dispositif d'ASC fonctionne sans la batterie; * le dispositif d'ASC est en surcharge; * l'humidité ou la température ambiante a dépassé les seuils inférieurs ou supérieurs.				a) Mettre le dispositif d'ASC en mode dérivation. b) Débrancher le cordon d'alimentation électrique du secteur de l'immeuble. c) Brancher le cordon d'alimentation électrique au secteur de l'immeuble. d) Imposer une charge de 125 % de la puissance de sortie. e) Modifier les seuils de température et d'humidité ambiante pour déclencher un événement de dépassement des seuils.	RÉUSSITE : a) Événement de dispositif d'ASC en mode dérivation enregistré. b) Événement de dispositif d'ASC fonctionnant sur la batterie enregistré. c) Événement de dispositif d'ASC fonctionnant sans la batterie enregistré. d) Événement de dispositif d'ASC en surcharge enregistré. e) Événements de dépassement des seuils d'humidité et de température ambiante enregistrés. ÉCHEC : Si l'un des critères ci-dessus n'est pas respecté.

Modification 18

La modification à O53 est nécessaire dans la version anglaise seulement.



Modification 19

SUPPRIMEZ:

O60	Batterie	À sa réception, le dispositif d'ASC doit être muni de batteries entièrement chargées. La charge initiale des batteries doit être effectuée par le fournisseur avant la livraison.				Observer la charge de la batterie sur le panneau d'affichage avant ou dans l'interface Web de la carte de gestion de réseau. Elle devrait être égale ou supérieure à 50 % de la capacité de tension totale.	RÉUSSITE : La charge de la batterie indique une tension égale ou supérieure à 50 % de la capacité de tension totale. ÉCHEC : La charge de la batterie indique une tension inférieure à 50 % de la capacité de tension totale.
------------	-----------------	---	--	--	--	---	--

INSÉREZ:

O60	Batterie	À sa réception, le dispositif d'ASC doit être muni de batteries entièrement chargées. La charge initiale des batteries doit être effectuée par le fournisseur avant la livraison.				Observer la charge de la batterie sur le panneau d'affichage avant ou dans l'interface Web de la carte de gestion de réseau. Elle doit être égale ou supérieure à 50 % de la capacité de tension totale.	RÉUSSITE : La charge de la batterie indique une tension égale ou supérieure à 50 % de la capacité de tension totale. ÉCHEC : La charge de la batterie indique une tension inférieure à 50 % de la capacité de tension totale.
------------	-----------------	---	--	--	--	--	--